

B-Brussels: software programming and consultancy services

OJ S 81/2012 26/04/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: ETNIC

Postal address: place Solvay, 4 (2^e étage)

Town: Bruxelles

Postal code: 1030

Country: Belgium

For the attention of: service des marchés publics et des achats

E-mail: csc.2012_subsidies@etnic.be

Telephone: +32 28001111

Fax: +32 28001112

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.etnic.be>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Informatique

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché 3099/2012 - progiciel de gestion intégrée de gestion de subsides.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 7: Computer and related services

NUTS code BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché consiste à la mise en place progressive d'une solution progicielle pour la gestion des subsides au ministère de la communauté française. Cette solution doit s'intégrer dans l'architecture technique de l'ETNIC, dont le déploiement, après mise en place de quelques pilotes par le fournisseur, serait à charge d'une équipe Etnic formée au paramétrage du logiciel.

En application de l'article 2, 4° de la loi du 15 juin 2006, certains postes du présent marché sont passés sous forme de centrale de marchés. Cela implique que le Pouvoir adjudicateur, l'ETNIC en l'occurrence, passe le présent marché en vue de l'exécution de prestations qui lui sont destinées ainsi qu'à d'autres pouvoirs adjudicateurs (ci-après dénommés Pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires ou PAB). Ces derniers sont alors dispensés d'organiser eux-mêmes une procédure de passation de marchés publics.

II.1.6. CPV code(s)

72200000 Software programming and consultancy services, 48000000 Software package and information systems, 72250000 System and support services, 72260000 Software-related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent marché est constitué de 5 postes:

- Poste 1: acquisition progicielle,
- Poste 2: expertise technique,
- Poste 3: déploiement fonctionnel (paramétrage),
- Poste 4: maintenance,
- Poste 5: prestations en régie.

Une description plus précise du marché et de sa structure est disponible en téléchargement sur le site de l'ETNIC (http://www.etnic.be/index.php?m=start_entreprise).

Estimated value excluding VAT:

Range: between 750 000,00 and 2 500 000,00 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Les options seront décrites dans le cahier spécial des charges transmis aux candidats qui auront été sélectionnés.

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le cautionnement sera défini dans le cahier spécial des charges transmis aux candidats sélectionnés.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Ces conditions seront reprises dans le cahier spécial des charges transmis aux candidats sélectionnés.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: En vue de sélectionner les meilleurs candidats pour le présent marché, le Pouvoir adjudicateur (PA) procédera à une sélection qualitative des candidats sur la base des critères de sélection qualitative repris ci-dessous et des documents et renseignements qui y sont exigés, que le candidat joindra à son acte de candidature. Le PA se réserve le droit d'écarter toute candidature ne satisfaisant pas à un des critères repris ci-dessous et de vérifier la réalité des informations transmises dans le cadre de la présente sélection qualitative, le cas échéant en prenant contact avec les entités concernées. Toute information qui différerait de celles reprises dans la demande de participation d'un candidat pourra mener à l'écartement de celle-ci pour cause de fausse déclaration au sens de l'article 69, §2, 7° de l'AR du 08.01.96.

Seuls les candidats répondant aux critères minimaux repris au présent point pourront faire l'objet d'un classement (Voir point II repris ci-dessous), en vue de leur sélection pour le présent marché.

a) Pièce(s) justificative(s) à fournir afin de vérifier que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion de l'accès au marché visé par l'article 69 §1 de l'arrêté royal du 08/01/1996
Pièce justificative N°1: extrait du casier judiciaire de la société.

Seuls les candidats ne se trouvant pas dans un des cas d'exclusion de l'accès au marché visés par l'article 69 §1 peuvent avoir accès au présent marché.

Aussi, le candidat fournira un extrait du casier judiciaire de sa société, datant de moins de 6 mois, mentionnant qu'il n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour:

- 1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal;
- 2° corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal;
- 3° fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002;
- 4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

En cas d'association momentanée, chaque candidat, membre de l'association momentanée, doit satisfaire individuellement à ces conditions d'accès et fournir individuellement l'extrait de casier judiciaire précité.

b) Pièce(s) justificative(s) à fournir afin de vérifier que le candidat ne se trouve pas dans un des

cas d'exclusion visés par les articles 69 §2 et 69 bis de l'arrêté royal du 08/01/1996

En cas d'association momentanée, chaque candidat, membre de l'association momentanée, doit satisfaire individuellement aux critères énumérés sous le présent point et fournir les pièces justificatives y relatives.

Pièce justificative N°2: attestation de la sécurité sociale:

Le candidat doit être en règle avec ses obligations en matière de paiement de la sécurité sociale jusqu'à l'avant-dernier trimestre écoulé par rapport à la date de réception des acte de candidatures.

Pour les candidats établis en Belgique:

Les candidats employant du personnel assujetti à la sécurité sociale belge ne doivent pas joindre d'attestation de l'ONSS à leur acte de candidature. Leur situation sera contrôlée directement par le PA via Digiflow qui lui permet la consultation de la base de données concernée (ONSS).

Si le candidat n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale belge, il transmet au PA une attestation délivrée par l'ONSS qui atteste de ce fait.

Pour les candidats établis dans un autre pays que la Belgique:

Le candidat joindra à son acte de candidature l'une des attestations, datant de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des acte de candidatures, mentionnées à l'article 69bis, §2 de l'arrêté royal du 8.1.1996 (voir <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>).

Si le candidat n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale de son pays, il transmet au PA une attestation délivrée par l'organisme compétent en la matière qui atteste de ce fait.

Pièce justificative N°3: Attestation de non-faillite.

Le candidat doit fournir une preuve datant de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des acte de candidatures attestant qu'il ne se trouve pas en état de faillite, en avou de faillite, en état de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales.

Pour les candidats établis en Belgique:

Les candidats de nationalité belge ne doivent pas joindre copie de certificat de non-faillite à leur acte de candidature. Leur situation sera contrôlée directement par le PA via le système Digiflow qui lui permet la consultation de la base de données concernée (Tribunal de commerce via Banque Carrefour des Entreprises).

Pour les candidats établis dans un autre pays que la Belgique:

Le candidat joindra à son acte de candidature une bonne copie d'une attestation, de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des actes de candidatures, délivrée par une autorité administrative ou judiciaire du pays d'origine et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Pièce justificative N°4: attestation relative aux impôts directs (ISOC/impôt sur le revenu):

Le candidat doit prouver qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts directs selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

Pour les candidats établis en Belgique ou non:

Le candidat joindra pour cela à son acte de candidature, une bonne copie d'un certificat, datant de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des acte de candidatures attestant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts directs concernant son dernier exercice accompli.

Pièce justificative N°5: attestation relative aux impôts indirects (TVA):

Le candidat doit prouver qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement de la TVA selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

Pour les candidats établis en Belgique ou non:

Le candidat joindra pour cela à son acte de candidature, une bonne copie d'un certificat, datant de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des acte de candidatures, attestant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses taxes (TVA).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: c) Pièce(s) justificative(s) à fournir en vue d'évaluer la capacité financière et économique du candidat au regard de l'exécution de l'objet du marché et conformément à l'article 70 de l'arrêté royal du 08/01/1996

Pièce justificative N°6: Chiffres d'affaires.

Le candidat joindra à son acte de candidature une déclaration sur l'honneur, de moins de 6 mois, signée par le mandataire de la société et reprenant pour les trois derniers exercices de sa société (2009-2010-2011), son chiffre d'affaires sectoriel, c'est-à-dire concernant les services auxquels se réfère le présent marché.

Par services auxquels se réfère le présent marché, il y a lieu d'entendre des projets incluant la vente de licences (ou équivalent) et des services associés (comparables à ceux évoqués dans les postes 2 à 5) pour des progiciels permettant la gestion de subsides.

Le montant cumulé sur les trois dernières années de ce chiffre d'affaires sectoriel doit être supérieur ou égal à 1 000 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

d) Pièce(s) justificative(s) à fournir en vue de l'évaluation de la capacité technique du candidat au regard de l'exécution de l'objet du marché et conformément aux articles 71 à 73 de l'arrêté royal du 08/01/1996

Pièce justificative N°7: Liste des principaux services exécutés.

Le candidat fournira une déclaration sur l'honneur de moins de 6 mois reprenant la liste des principaux services similaires à l'objet du présent marché et qu'il a effectués au cours des trois dernières années, en mentionnant au minimum:

- Un descriptif de la mission,
- Le montant de la mission,
- La durée du contrat/marché en question,
- Les dates de début et de fin des prestations,
- Les coordonnées complètes (nom de contact, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail et numéro de fax) de leurs destinataires publics ou privés.

Par services auxquels se réfère le présent marché, il y a lieu d'entendre des projets incluant la vente de licences (ou équivalent) et des services associés (comparables à ceux évoqués dans les postes 2 à 5) pour des progiciels permettant la gestion de subsides.

Cette liste devra contenir au minimum 2 références, d'un montant minimum de 100.000 Euro HTVA chacune.

Pour chacune des références dont il est question ci-dessus, le candidat joindra à son acte de candidature leur certificat de bonne exécution soit:

- établi ou visé par le PA de l'autorité publique,
- établi ou visé par l'acheteur de la personne privée bénéficiaire de ces services ou à défaut déclaré sur l'honneur avoir été effectués par le prestataire de services.

Un exemple de certificat de bonne exécution figure en dernière page du présent document.

Pièce justificative N°8: déclaration sur l'honneur relative aux effectifs moyens annuels du candidat.

Le candidat joindra à sa soumission une déclaration sur l'honneur, de moins de 6 mois, signée par le mandataire de la société et reprenant pour les trois derniers exercices de sa société, les

effectifs moyens annuels techniques (en équivalent temps plein = ETP) dont il a disposé. Par effectifs techniques, il y a lieu d'entendre les profils utiles à l'exécution du présent marché couvrant donc au moins les prestations d'analyse et de paramétrage de processus, d'installation de la solution et de modules complémentaires y liés, d'intégration fonctionnelle et technique, de formation sur site, de développements complémentaires le cas échéant, de résolution de problématiques inattendues (par exemple la résolution de problèmes engendrés par une défaillance d'un système informatique contrôlés par l'ETNIC - limitées au progiciel et ses données), d'assistance générale, de coordination de projet. Les profils concernés sont les suivants:

- Chef de projet,
- Analyste fonctionnel,
- Analyste technique,
- Développeur,
- Formateur (technique et fonctionnel),
- Paramétreur,
- Intégrateur.

Le candidat à la soumission doit se référer uniquement aux profils proposés ci-dessus.

S'il pense qu'un service à prester dans le cadre du marché n'est pas identifié, il peut l'indiquer tout en précisant, parmi les profils ci-dessus, le profil qui lui paraît le plus adapté pour effectuer la tâche.

Le candidat doit disposer, en moyenne sur les 3 derniers exercices, de plus de 12 ETP techniques par an.

Le candidat fera expressément apparaître dans sa déclaration sur l'honneur le respect des présentes prescriptions ainsi que la répartition par profils de ses ETP, et joindra à son acte de candidature un CV type par catégorie (telles que définies ci-dessus) de profils proposés. Ce CV devra reprendre les compétences minimales dont disposent ces profils.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Le Pouvoir adjudicateur procédera à un classement des candidats répondant aux critères minimaux repris au point III.2 ci-dessus, sur la base des critères de sélection suivants:

- Chiffre d'affaire (point III.2.2.c): un chiffre d'affaire sectoriel plus élevé par rapport au minimum requis (à savoir 1 000 000 EUR) sera favorablement valorisé,
- Services similaires (point III.2.3, d), 7°): le nombre de références supplémentaires (par rapport aux deux références minimales exigées) ainsi que leur pertinence au regard de l'objet du marché seront favorablement valorisés,
- Effectifs moyens annuels (point III.2.3, d), 8°): un nombre plus élevé d'ETP techniques (au sens du point I ci-dessus) sera favorablement valorisé.

Ces trois éléments seront évalués séparément et donneront chacun lieu à une cotation sur 10 points pour chaque candidat. Ces cotations seront ensuite additionnées pour obtenir la cotation totale de chaque candidat.

Le Pouvoir adjudicateur ne retiendra que les 3 à 5 meilleurs candidats, sur la base du classement précité. Les candidats ainsi sélectionnés recevront le cahier spécial des charges et seront invités à remettre une offre dans le cadre du présent marché.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

3099/2012 - Progiciel de gestion intégrée de gestion de subsides

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Prior information notice

Notice number in the OJ S: [2011/S 178-292446](#) of 16.9.2011

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.6.2012 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:00710688/2012009191.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: rue de la science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611
Fax: +32 22349842
Internet address: <http://www.raadvct-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: rue de la science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611
Fax: +32 22349842
Internet address: <http://www.raadvct-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.4.2012